Commission des transports Québec

NUMÉRO DE LA DÉCISION : QCRA09-00044

DATE DE LA DÉCISION : 20091105

NUMÉRO DE LA DEMANDE : 6-Q-330608-101-SI

NUMÉRO DE LA RÉFÉRENCE : Q09-05446-0

PERSONNE DÉSIGNÉE : Patricia Caron

Personne(s) visée(s) :

EXCAVATION JOS PELLETIER (2007) INC.

Demandeur
NIR : R-044891-1 Dossier : 6-Q-330608

DÉCISION

[1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de **EXCAVATION JOS PELLETIER (2007) INC**.

[2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec[1].

[3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds[2].

PAR CES MOTIFS, **la Commission des transports du Québec :**

ACCUEILLE la demande;

AUTORISE la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après :

MARQUE : GAYMO
ANNÉE : 1980
NUMÉRO DE SÉRIE : G802797

MARQUE : VOLVO
ANNÉE : 1998
NUMÉRO DE SÉRIE : 4VG7DBJH2WN755253

À L'ACQUÉREUR SUIVANT : M. JACQUES RUEST

_____
Patricia Caron
Personne désignée

_____
[1] Décision, 98, G.O.Q. 1998.II.6006.
[2] L.R.Q. c. P-30.3.